Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_07-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 novembre 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 2 novembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 27 octobre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. RONCIERE Nicolas, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. AMEEL Philippe, M. MAO Sullivan, M. PENVEN Sébastien

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël a donné pouvoir à M. AMEEL Philippe, Mme LAONET Anne a donné pouvoir à M. BOZEC Pascal

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme LE GARREC VIRGINIE

OBJET : Délibération n°20261102_07 Présentation du pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté

Afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (art L.5211-11-2 du CGCT) a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance. Ce

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_07-DE

pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité afin de faciliter le dialogue entre les collectivités.

Il indique alors que le Conseil communautaire a approuvé lors de sa réunion du 6 octobre 2026 le pacte de gouvernance déposé sur table et sollicite les conseils municipaux à formuler un avis sur celui-ci.

L'assemblée délibérante est invitée à approuver le projet de pacte de gouvernance tel que proposé en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuve à l'unanimité le Pacte de gouvernance tel qu'il a été exposé.

Le secrétaire de séance
Mme Virginie LE GARREC

Le Maire
Pascal BOZEC

